Dieudonné justifie ses propos sur la shoah

11/04/2008 à 11h09

L'humoriste français controversé Dieudonné a défendu aujourd'hui devant la cour d'appel de Paris les propos sur la mémoire de la Shoah qu'il avait tenus à Alger en février 2005 et qui à l'époque avaient provoqué un tollé en France.

Le 11 septembre 2007, le tribunal correctionnel de Paris avait jugé ces propos diffamatoires envers la communauté juive et avait condamné en son absence l'humoriste, de son vrai nom Dieudonné M'Bala M'Bala, à 7.000 euros d'amende.

Lors d'une conférence de presse sur un de ses spectacles, le 16 février 2005 à Alger, Dieudonné s'en était pris au "lobby sioniste, qui cultive l'unicité de la souffrance". Il s'était également plaint de ne pouvoir réaliser son film sur la traite des Noirs à cause des "autorités sionistes" qui dominent selon lui le cinéma français.

Il avait également parlé de "pornographie mémorielle", des propos qui avaient été repris dans plusieurs médias français. *Source*